

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DB 2022-82

Date de la convocation : 09/11/2022

Membres en exercice : 24

Membres présents : 18

Membres votants : 20

Le dix-sept novembre deux mille vingt-deux, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT et Françoise PAYEN et MM. Roland CANIVENQ, Pascal COLSON, Bruno DAUPHY, Jean DE POUILLY, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Michel MEIS, Léopold Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Benoit SINGLIT, Vincent THIERION et Bruno VALET.

Excusés avec pouvoir de vote : M. Christophe MANCEAUX donne pouvoir de vote à M. Désiré NANJI et M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

---

OBJET : AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE MAISON DE SANTE  
PLURIPROFESSIONNELLE A VOUZIERS  
LOT N°6 « PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION-CLIMATISATION »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21,

Vu la délibération n°DB2021/65 en date du 21 septembre 2021 attribuant les marchés de travaux de réhabilitation et transformation de l'école maternelle Avetant en maison de santé pluri-professionnelle – 08400 VOUZIERS,

Vu la délibération n°DC2022/57 du Conseil Communautaire du 02/06/22 confiant délégations au bureau notamment celle de prendre toute décision concernant l'attribution des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres, d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui entraînent une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Monsieur le Président informe que dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation et transformation de l'école maternelle Avetant en maison de santé pluri-professionnelle – 08400 VOUZIERS, les travaux supplémentaires suivants sont nécessaires : Lot n°6 « Plomberie – Chauffage – Ventilation – climatisation » : Travaux supplémentaires pour une plus-value de 1 347 € HT liés à la nécessité de fourniture et pose de deux plans de travail non prévus au CCTP (gymnase kiné et sanitaires), ainsi que la fourniture et pose d'un évier et d'un meuble dans le local infirmières, le meuble en place qui devait être gardé n'étant au final pas récupérable.

.../...

Le Bureau est informé que le montant du contrat initial est de 145 104,00 € HT.

Les modifications susmentionnées entraînent une majoration de délais de 3 jours ouvrés.

Monsieur le Président précise que, depuis la conclusion des marchés susmentionnés, le montant des modifications est supérieur à 5 %.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Bureau d'approuver la passation de l'avenant, avec incidence financière, avec le Titulaire du lot 6 du marché de travaux de réhabilitation et transformation de l'école maternelle Avetant en maison de santé pluri-professionnelle - 08400 VOUZIERES

Après en avoir délibéré, le Bureau, DECIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'avenant augmentant le montant global et forfaitaires du lot n°6 des travaux de réhabilitation et transformation de l'école maternelle Avetant en maison de santé pluri-professionnelle - 08400 VOUZIERES
- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme

Le Président,



**Benoit SINGLIT**